

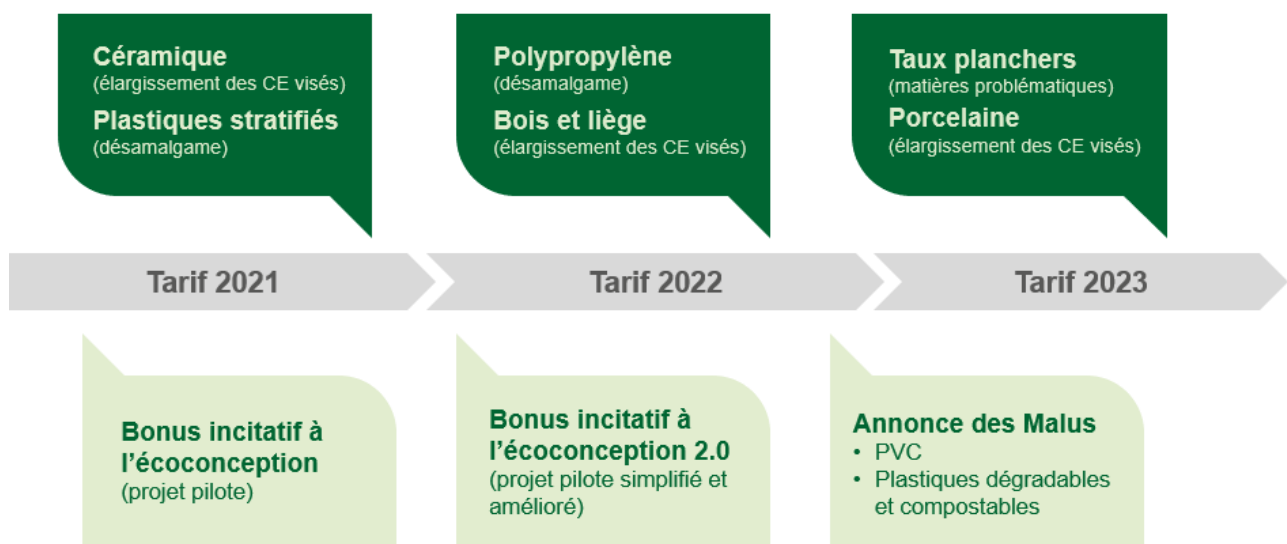
Mise à jour de la Feuille de route d'écomodulation 2021-2025

En 2020, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) adoptait une feuille de route d'écomodulation du Tarif afin de fournir des orientations aux producteurs sur l'évolution de la participation financière dans le contexte de la transition vers une collecte sélective modernisée selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP collecte sélective). En rappel, la feuille de route vise à :

- **Guider les entreprises** dans les choix d'emballages compatible avec la collecte sélective
- Considérer la **performance et l'impact de la matière** sur toute la chaîne de valeur
- Reconnaître et soutenir les démarches **d'écoconception** des entreprises
- Encourager l'augmentation de la **recyclabilité** des matières dans une perspective d'économie circulaire.

Bilan de mi-parcours et réalisations

La majorité des mesures définies dans la feuille de route, ainsi que des mesures additionnelles ont été réalisées ou sont en voie de l'être. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs été réalisées lors de la simplification et l'amélioration du projet pilote de **Bonus incitatif à l'écoconception**. En effet, depuis le Tarif 2022, le bonus repose sur dix actions d'écoconception réparties sous quatre thématiques; la réduction à la source, l'approvisionnement, la recyclabilité et la communication. Pour tous les détails sur le bonus, consultez la [page du bonus](#).



Résumé des réalisations de la feuille de route 2021-2025

Une version allégée pour la période de transition vers la REP

La mise en application des mesures d'écomodulation a également permis à ÉEQ de préciser sa vision organisationnelle et de proposer une mise à jour des fondements de la feuille de route en s'appuyant sur deux axes.

1. En faisant évoluer la formule de tarification et les règles d'application

- **Élargissement** des matières visées
- Évolution et allocation d'un juste taux en **désamalgamant le taux par matière**
- Considération de **nouveaux paramètres** d'écoconception et de recyclabilité dans la formule

2. En intégrant dans la tarification des mesures économiques incitatives et dissuasives

- **Encourager** et reconnaître les efforts
- **Décourager** et pénaliser les mauvaises pratiques
- Documenter, **mesurer** et diffuser

Ainsi, la mise à jour de la feuille de route d'écomodulation reflète des travaux et des initiatives en cours visant à mener à une **refonte de la formule tarifaire** en vue de l'entrée en vigueur d'un système de collecte sélective modernisé en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025	REP - collecte sélective
Formule de la tarification	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Céramique (élargissement des CE visés) ▸ Plastiques stratifiés (désamalgame) 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Bois et Liège (élargissement des CE visés) ▸ PP (désamalgame) 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Taux plancher pour matières problématiques ▸ Porcelaine (élargissement des CE visés) 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Bombes aérosols en aluminium (désamalgame) ▸ Fibres émergentes (désamalgame) 		Refonte de la formule tarifaire <ul style="list-style-type: none"> ▸ Actualisation de l'ACA ▸ Indicateur de recyclabilité ▸ Matières ICI ▸ Emballages réutilisables
	Mesures économiques incitatives et dissuasives	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Bonus incitatif à l'écoconception projet pilote 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Bonus incitatif à l'écoconception 2.0 projet pilote ▸ Annonce des Malus <ul style="list-style-type: none"> ▸ PVC ▸ Plastiques dégradables et compostables 		<ul style="list-style-type: none"> ▸ Actualisation du crédit contenu recyclé 	

Feuille de route d'écomodulation 2021-2025 (mise à jour)

[Cliquez ici](#) pour accéder à la version précédente de la feuille de route d'écomodulation 2021-2025.